

Registre des délibérations - Délibération n° 16 : 12/06/2018

LOCATION DE DEUX FONTAINES À EAU POUR LE DOMAINE DE LA PALISSADE ET LE CENTRE ADMINISTRATIF DU PONT DE ROUSTY

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents**

— **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— **Représentants des Communes :**

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— **Représentants des établissements publics :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► **Étaient absents-excusés**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere
 Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillard
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres**

► **Autres personnes présentes**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
 Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	40

Date de convocation 15/03/2018 RC - 142/143

REÇU EN PREFECTURE
Le 27/06/2018

Application agréée E-localite.com

Délibération n° 16 : 12/06/2018

LOCATION DE DEUX FONTAINES À EAU POUR LE DOMAINE DE LA PALISSADE ET LE CENTRE ADMINISTRATIF DU PONT DE ROUSTY

Depuis les années 80, le site du domaine de la Palissade est ouvert au public, il accueille 10 000 visiteurs en moyenne par an. La vocation de ce site est la conservation des milieux naturels, l'intégration d'activités économiques traditionnelles, et l'accueil du public dans une démarche de compréhension du territoire et de son environnement, basée sur une gestion adaptée aux crues du fleuve ainsi qu'à la richesse biologique des espaces naturels de l'embouchure.

Le Domaine de la Palissade, site isolé, n'a jamais pu être raccordé aux principaux réseaux électriques et d'eau. Il apparaît aujourd'hui opportun, dans une démarche de respect des normes sanitaires pour les lieux recevant du public, de proposer de l'eau potable sur ce site. Pour ce faire, il est proposé la location d'une fontaine bonbonne eau.

Par ailleurs, le centre administratif de Rousty, qui héberge les instances du Parc et reçoit de nombreuses délégations ne dispose pas de fontaine à eau. Il serait souhaitable d'avoir également à disposition ce type de service afin d'améliorer l'accueil de tous les participants lors des réunions du Parc naturel régional de Camargue.

La Société Château d'eau propose des locations de fontaines bonbonnes eau incluant deux entretiens sanitaires par fontaine et par an au tarif 2018 de :

- 7 euros TTC par mois pour la location de la fontaine eau ;
- 18 euros TTC pour deux entretiens sanitaires par an (sanitation et désinfection de l'intérieur des fontaines, changement de l'écofiltre).

Les solutions proposées sont certifiées AFIFAE (Association Française de l'Industrie des Fontaines à Eau), certifications ISO 9001 et ISO 14 001. 100 % des bonbonnes sont garanties sans BPA, aux normes de qualité et sécurité sur la technicité, avec une maîtrise optimale de l'hygiène et de l'aspect sanitaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide la location de deux fontaines bonbonnes à eau à la Société château d'eau, autorise le Président à signer tous les documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **27 JUIN 2018**
Et de l'affichage effectué le **27 JUIN 2018**

Le Président,
Roland Chassain